



## COMMUNIQUÉ

### **Couche-Tard obtient l'approbation pour acquérir certains des actifs de ventes au détail d'Imperial Oil en Ontario et au Québec**

---

**Laval (Québec) Canada** – Le 7 septembre 2016 – Alimentation Couche-Tard inc. (« Couche-Tard ») (TSX: ATD.A/ATD.B) annonce qu'elle a reçu aujourd'hui l'approbation du Bureau de la concurrence du Canada afin de finaliser l'acquisition proposée de certains actifs d'Imperial Oil (« Imperial ») situés dans les provinces de l'Ontario et du Québec, telle qu'annoncée précédemment le 8 mars 2016. La clôture de la transaction est prévue en octobre 2016 et sera financée par les liquidités disponibles et les facilités de crédit existantes de Couche-Tard.

Depuis l'annonce de la transaction proposée en mars dernier, Couche-Tard a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau de la concurrence dans le but d'obtenir son approbation. Suite à la revue par le Bureau de la concurrence, Couche-Tard a accepté de se départir de deux sites de ventes au détail, un en Ontario et un au Québec. La résolution sera enregistrée comme un accord de consentement par le Tribunal de la concurrence. Jusqu'à la finalisation de ces ventes et conformément à l'accord de consentement, un des sites cédés ainsi qu'un des autres sites acquis par Couche-Tard continueront d'être exploités de façon distincte et demeureront la propriété de Couche-Tard.

En mars 2016, Couche-Tard avait annoncé une entente avec Imperial pour l'acquisition de 279 magasins d'accommodation, offrant du carburant sous la marque Esso. De ces sites, 229 sont situés en Ontario – la majorité se trouvant dans la grande région métropolitaine de Toronto - et 50 sont situés au Québec, soit dans la grande région métropolitaine de Montréal ou sur la rive-sud de Montréal. L'entente inclut également 13 lots vacants et 2 sites exploités par des opérateurs indépendants, ainsi qu'une entente d'approvisionnement à long terme en carburant de marque Esso. De ces 279 sites, 238 sont détenus et 41 sont loués.

Subséquent à cette transaction et à l'accord de consentement obtenu par le Bureau de la concurrence, le réseau de Couche-Tard au Canada totalisera 1 719 sites.

Nous sommes très contents de l'annonce de ce nouvel ajout à la famille de Couche-Tard et avons hâte d'accueillir les personnes formidables d'Imperial au sein de notre équipe, » mentionne Brian Hannasch, le président et chef de la direction de Couche-Tard. « Les sites que nous acquérons représentent une grande valeur stratégique pour notre entreprise et combinent certaines des marques les plus fortes au pays. Nous voyons cette transaction comme une acquisition qui transformera notre entreprise au Canada. »



Jean Bernier, le président Groupe Carburants et Opérations Nord-Est pour Couche-Tard, ajoute « Nous sommes heureux d'avoir pu finaliser la clôture de cette transaction puisqu'elle représente une occasion remarquable de croissance. L'ajout des sites d'Imperial nous permet d'étendre notre réseau et d'atteindre plus de clients pour le carburant que jamais auparavant. Ensemble, avec l'équipe d'Imperial, nous nous réjouissons à la perspective de créer une offre et une expérience encore meilleures pour nos clients. »

### **À propos d'Alimentation Couche-Tard inc.**

Couche-Tard est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. Aux États-Unis, elle est le plus important exploitant indépendant de magasins d'accommodation en fonction du nombre de magasins exploités par la société (magasins corporatifs). En Europe, Couche-Tard est un chef de file du commerce de l'accommodation et du carburant pour le transport routier dans les pays scandinaves (Norvège, Suède et Danemark), dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) et en Irlande, en plus d'avoir une présence importante en Pologne.

Au 17 juillet 2016, le réseau de Couche-Tard comptait 7 863 magasins d'accommodation en Amérique du Nord, dont 6 474 offraient du carburant pour le transport routier. Son réseau nord-américain est constitué de 15 unités d'affaires, dont 11 aux États-Unis, couvrant 41 États et 4 au Canada, qui couvrent les 10 provinces. Environ 80 000 personnes travaillent dans l'ensemble de son réseau et de ses centres de services en Amérique du Nord.

En Europe, Couche-Tard exploite un vaste réseau de vente au détail en Scandinavie, en Irlande, en Pologne, dans les pays baltes, ainsi qu'en Russie par l'entremise de dix unités d'affaires. Au 17 juillet 2016, la société comptait 2 708 magasins, dont la majorité offre du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation alors que les autres sont des sites de carburant automatisés sans employé. Couche-Tard offre aussi d'autres produits tels que de l'énergie stationnaire, du carburant pour le secteur maritime, du carburant pour le secteur de l'aviation, des lubrifiants et des produits chimiques. En incluant les employés travaillant dans les magasins franchisés arborant ses marques, quelque 25 000 personnes travaillent dans son réseau de vente au détail, ses terminaux et ses centres de services en Europe.

De plus, en vertu des contrats de licence, plus de 1 500 magasins sont exploités sous la marque Circle K dans 13 autres pays et territoires (Chine, Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Guam, Honduras, Hong Kong, Indonésie, Macao, Malaisie, Mexique, Philippines et Vietnam), ce qui porte à plus de 12 000 le nombre de magasins du réseau.

On trouvera de plus amples renseignements sur Alimentation Couche-Tard inc. au <http://corpo.couche-tard.com>.

### **Personnes-ressources :**

**Relations investisseurs : Claude Tessier**, Chef de la direction financière  
Tél. : (450) 662-6632 poste 4407  
[relations.investisseurs@couche-tard.com](mailto:relations.investisseurs@couche-tard.com)

**Relations médias: Karen Romer**, Directrice, communications globales  
Tél. : (514) 603-4505 / +47 950 74 950  
[Karen.Romer@couche-tard.com](mailto:Karen.Romer@couche-tard.com)



## Déclarations prospectives

Les déclarations contenues dans ce communiqué, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, et notamment au futur, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer », « croire », « s'attendre à », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons les effets de l'intégration d'entreprises acquises et la capacité de concrétiser les synergies projetées, les fluctuations des marges sur les ventes d'essence, la concurrence dans les secteurs de l'accommodation et du carburant, les variations de taux de change, ainsi que d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans les documents déposés par Couche-Tard auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans ce communiqué est basée sur l'information disponible à la date du communiqué.